

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 22 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle BARTHOLDI - La City 2 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h02.

Étaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves MAURICE

Étaient absents :

Mme Lorine GAGLILOLO, M. Christophe LIME, M. François BOUSSO, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE,

Secrétaire de séance :

M. Loïc ALLAIN

Procurations de vote :

Mandants : F. BOUSSO, L. GAGLILOLO

Mandataires : N. SOURISSEAU, A. LAROPPE

Délibération n°2020/005383

Rapport n° 8 - Subvention à l'association ASET intervenant auprès des Gens du voyage

Subvention à l'association ASET intervenant auprès des Gens du voyage

Rapporteur : M. Pascal ROUTHIER, Vice-Président

Commission : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024	Montant du budget 2020 : 8000 €
«Subventions aux associations-Gens du voyage»	Montant de l'opération : 2000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage », Grand Besançon Métropole a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. De même, le schéma départemental 2013- 2018, pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs (celui-ci étant en cours d'actualisation), invite les partenaires à développer ou favoriser les actions sociales sur le territoire, qui permettent d'accompagner les familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation. Dans cette perspective, Grand Besançon Métropole intervient en tant que financeur de l'association ASET.

I. L'ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes)

L'association promeut la scolarisation des enfants des Gens du Voyage. L'objectif étant de transmettre les savoirs de base en lecture et écriture dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Elle défend le droit à l'école, et par voie de conséquence le droit au stationnement des familles ayant des enfants à scolariser.

Le droit commun s'applique en tous points aux enfants Tsiganes qui doivent suivre une scolarité dans les mêmes conditions que les autres élèves.

Par l'action de ses antennes scolaires mobiles (ASM) - communément appelées « camions-école » et en collaboration avec les familles, les institutions et les différents partenaires associatifs, l'ASET s'inscrit dans une mission qu'elle qualifie de « mission citoyenne » dont le but est d'éviter une relation discontinue avec l'école.

Les antennes scolaires représentent donc une véritable passerelle pour les enfants de moins de 6 ans vers la maternelle. Si le besoin s'avère nécessaire, l'ASET organise une veille quotidienne pour encourager la fréquentation scolaire des enfants d'âge élémentaire (6-12 ans).

Pour les collégiens, jusqu'à 16 ans, l'association va intervenir de différentes façons. Elle propose un soutien pédagogique aux adolescents qui suivent un enseignement à distance (CNED). Elle participe également à la mise en place de dispositifs d'accueil en collège qui ont pour objectif de limiter le décrochage scolaire et de susciter l'envie d'apprendre.

Une enseignante avec une ASM intervient donc sur les aires de stationnement des gens du voyage du Grand Besançon.

II. Les actions de l'ASET sur le territoire Grand Bisontin

Pour l'année 2018-2019, sur le territoire intercommunal, l'antenne scolaire mobile (ASET) a poursuivi son action auprès de familles sur le secteur de Saône.

Constatant que cet accompagnement ne peut pas se résumer aux visites hebdomadaires d'une personne, ASM, il a été décidé de constituer un collectif d'associations pour accompagner ces familles. Ce collectif regroupe pour l'instant cinq associations (Croix rouge, Secours Catholique, Decliiic, Gadjé, ASET) et s'est retrouvé quatre fois au cours de cette année scolaire à la mairie de Saône. Cette initiative a été soutenue par le maire de Saône. Le travail mis en œuvre s'est arrêté au 18 mars et doit reprendre à la rentrée si la situation sanitaire le permet.

Dès la rentrée, les axes d'accompagnement s'établiront en rencontrant les familles, ils s'orienteront dans les domaines, culturel, professionnel et prévention santé.

Pour les secteurs de Pirey et St Vit, l'accompagnement répond à des demandes plus ponctuelles.

Les interventions de l'ASET s'inscrivent dans la continuité du travail effectué au cours des années précédentes auprès des mêmes familles. Elles aboutissent à une prise de conscience pour les parents et les enfants de l'importance de la scolarisation et favorisent la sociabilisation. Les résultats restent fragiles avec un absentéisme toujours important et la situation exige un accompagnement hebdomadaire soutenu.

Par conséquent, les missions de l'ASET, doivent être poursuivies pour veiller au maintien des avancées acquises et soutenir une scolarité en école primaire souvent discontinuée.

Le financement de l'ASET permet notamment d'assurer le fonctionnement quotidien des ASM et de l'association : entretien, consommations, matériel pédagogique, etc.

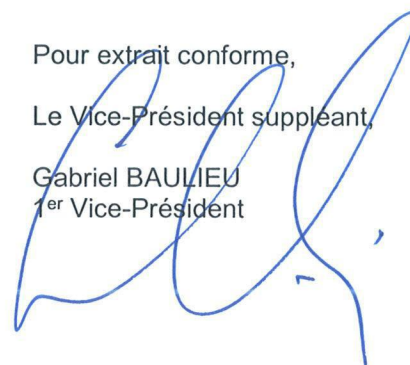
Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2020, **l'ASET sollicite donc auprès de Grand Besançon Métropole une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000€.**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000€, au titre de l'année 2020, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0